



LE PRÉSIDENT

FOIX, le 27 JUIN 2016

Mairie de l'Hopitalet
Monsieur le Maire

09 390 L'HOSPITALET-PRES-
L'ANDORRE

Objet : projet « Maison des Cimes »

Monsieur le Maire,

Les compétences du département en matière de protection de l'Enfance nous conduisent à rechercher dans l'intérêt de l'enfant toutes les solutions possibles afin de garantir son bien-être et sa sécurité.

Aussi, nous souhaitons encourager les démarches innovantes dans le cadre d'expérimentations qui, si elles ne relèvent pas d'un cadre juridique pré-établi, s'inscrivent dans nos objectifs de prévention et de protection de l'enfance.

Tel est le cas du projet que vous portez, d'expérimentation de la maison d'accueil et de développement « Maison des Cimes ».

Je relève d'ailleurs que les services sociaux du département de l'Ariège ont participé aux réunions d'élaboration de ce projet dans le cadre de notre politique de développement social local.

C'est pourquoi, notre collectivité vous a alloué une subvention d'investissement d'un montant de 54 267€ et je vous confirme que je compte proposer l'attribution d'une aide au fonctionnement de 5000€ par an couvrant la durée de l'expérimentation.

Ceci, bien entendu, est conditionné à la délivrance par le ministère concerné des autorisations de fonctionnement.

Comptant sur une issue favorable à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à mes sincères salutations.

Le Président du Conseil Départemental,
de l'Ariège

Henri NAYROU